

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre à 18 h 30, le Comité Syndical du S.I.R.T.O.M. légalement convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale dans la salle polyvalente de Milly la Forêt sous la Présidence de M. Pascal Simonnot, Président et Maire de Moigny-sur-École.

→ Étaient représentées 22/36 communes, Mesdames et Messieurs les délégués ci-après désignés :

Communes	Noms des délégués	TITUT.	SUP.	POUV.
Amponville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. LETURQUE CHRISTIAN	X		
	M. CULLATI PIERRE			
Arville (CCGVL)	MME THIBAUT ANNE	X		
	M. GIMENEZ GEORGES			
	M. PERTHUISON ALAIN			
Blandy (CAESE)	M. CAUWET STÉPHANE			
	M. MAILLAUT JACQUES			
Boigneville (CC2V91)	M. ROUITS JEAN-PIERRE	X		
	M. BOUSSAINGAULT J JACQUES			
Bois Herpin (CAESE)	M. THOUÉMENT EVELYNE			
	M. VIRON DANIEL	X		
	M. BLOT DORIAN			
Boutigny sur Essonne (CC2V91)	MME BERGDOLT PATRICIA, absente excusée			
	M. KERGRAIS CHRISTOPHE			
	M. DENIBAS DANIEL			
Bouville (CAESE)	M. MORICHON MICHEL			
	M. DE CACHELEU JEAN-FRANCOIS			
Brouy (CAESE)	M. GEORGES LUC			
	M. SABOURIN LAURENT			
	M. CHAPART LUC			
Buno Bonnevaux (CC2V91)	M. DENIS CHRISTIAN	X		
	M. COUDORO BERNADIN			
Burcy (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CHALMETTE PHILIPPE	X		
	MME MESSIAS MARINETTE			
Champmotteux (CAESE)	MME CARVALHO CORINNE	X		
	M. HERBLOT EMMANUEL			
	M. LENOIR JOSEPH			
Châtenoy (CC PAYS DE NEMOURS)	MME BOURDON-CHATEIGNER	X		
	MME BEAUVAIS EVELYNE	X		
	M. CELADON DENIS			
Courances (CC2V91)	M. GARCIA JOSÉ	X		
	M. LAGENETTE XAVIER			
Courdimanche / Essonne (CC2V91)	M. DUVAL CLAUDE	X		
	M. CACHELEUX JACQUES			
Dannemois (CC2V91)	M. GRANWEILLER ÉRIC			
	M. BERTRAND SARREY			
	M FRANK SYMCZAK			

Fromont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. CHAVANNEAU JACKY			
	M. TORTA JEAN-CHARLES			
Garentreville (CC PAYS DE NEMOURS)	M. BONNAIRE RICHARD, abs excusé donne pouvoir à Mme BOURDON	x		x
	M. VAILLANT MARCEL			
Gironville sur Essonne (CC2V91)	M. EECKEMAN ALAIN	x		
	MME DE QUEIROS-ARNOULT ISABELLE			
Ichy (CCGVL)	MME DICHE CAROLE			
	M. POISSON GERALD			
	MME BOURDEAU SARAH			
Larchant (PAYS DE NEMOURS)	M. GRÉGOIRE JEAN-LUC			
	M. MEVEL VINCENT			
	MME BANCAREL JACQUELINE			x
La Forêt Sainte-Croix (CAESE)	M. PERRIN HENRI	x		
	M. LE BOULCH REMI			
Maisse (CC2V91)	M. DUPERCHE CLAUDE			
	M. LECLAIR CHRISTIAN			
Marolles en Beauce (CAESE)	M. PAUMIER FRANCOIS			
	Mme LINE GEYER, absente excusée			
	MME PAUMIER VERONIQUE			
Mespuits (CAESE)	M. GUERIN BERTRAND	x		
	M. SCHIEL SYLVAIN			
Milly la Forêt (CC2V91)	M. ANNA JEAN-MARIE	x		
	MME RIVIERE GWALDYS			
Moigny sur Ecole (CC2V91)	M. SIMONNOT PASCAL	x		
	M. FOUCHER YANNICK			x
	M. LACHENAIT BERNARD			
Mondeville (CC2V91)	M. VIÉ MARTIAL	x		
	M. PESCHEUX DANIEL			
Oncy sur Ecole (CC2V91)	M. NORMAND JACQUES	x		
	M. BEAUVALLET JEAN-CLAUDE			
	M. COUDER CHRISTOPHE			
Obsonville (CCGVL)	MME THORREAU GHISLAINE			
	M. COURTOIS HERVE			
	M. LEYGNAC JEAN-FRANCOIS			
Prunay sur Essonne (CC2V91)	M. RÉMONDIN MARC			
	M. PAGES PATRICK			
Puisselet le Marais (CAESE)	M. GUERTON CHRISTIAN, abs excusé donne pouvoir à M. SIMONNOT	x		x
	M. BIDAULT FABIEN			
Roinvilliers (CAESE)	M. ÉGEL PASCAL			
	M. PESOU JAN-PHILIPPE			
Rumont (CC PAYS DE NEMOURS)	M. BERTRAND JEAN-MARTIAL	x		
Soisy-sur-Ecole (CC2V91)	M. SILVEIRA DOMINGO			
	M. SCHMITT BERNARD	x		
	MME RENIER HELENE			
Valpuseaux (CAESE)	M. BATTU CHRISTIAN,			
	M. MOUGIN CHRISTOPHE			x
Videlles (CC2V91)	M. BERRIER JEAN-CLAUDE			
	M. NEAU FABIEN			
	M. PAILLOUX YVON			

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du dernier compte rendu du 4 septembre 2018
- 2- Adoption du RA2017
- 3- Campagne de composteurs 2019 – adoption des tarifs
- 4- Composteur : adoption d'une convention avec le Siredom
- 5- Motion contre l'augmentation de la TGAP adressée au gouvernement
- 6- Point sur la collecte des flux
- 7- Point financier sur la RS
- 8- Point financier du BP 2018
- 9- Admission en non-valeur
- 10- Planning des encombrants
- 11- Point de situation avec le SMICTOM pour l'indemnisation
- 12- Relance du marché de collecte
- 13- Tarification SIREDOM
- 14- Informations

Le Quorum étant atteint, la séance débute à 18h30.

M. Pascal SIMONNOT, Président du SIRTOM souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité Syndical et remercie M. Jean-Marie ANNA, délégué et Maire-adjoint de Milly-la-Forêt de nous recevoir dans sa ville.

Monsieur ECKEMAN Alain, délégué et Maire de GIRONVILLE est désigné, à l'unanimité, pour assurer le secrétariat de séance.

1. APPROBATION DE DERNIER COMPTE RENDU.

Il sollicite les éventuelles observations sur le compte rendu de la réunion précédente, (du 4 septembre 2018) puis propose son approbation, avec ou sans modification.

Aucune observation n'étant soulevée, en conséquence ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud-Francilien, à l'unanimité approuve le compte rendu de la réunion du 4 septembre 2018.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

M. le Président présente les grandes lignes du rapport d'activités 2017. Ce rapport est consultable sur le site du SIRTOM.

Une remarque est faite concernant les chiffres indiqués dans les répartitions des recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement avec les résultats du compte administratif.

Un erratum sera rédigé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité prend acte de cette présentation.

3. CAMPAGNE DE COMPOSTEURS 2019 – ADOPTION DES TARIFS

M. le Président propose de reconduire les tarifs des composteurs pour l'année 2019 identique à 2018.

Désignations/ Tarifs	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Plastiques	10.00 €	10.00 €
Bois	15.00 €	15.00 €
Bio-seaux	1.50 €	1.50 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs pour l'année 2019 identique à 2018.

4. COMPOSTEUR : ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE SIREDOM

M. le Président propose d'approuver la convention de mise à disposition de composteurs par le SIREDOM.

L'objectif de cette convention est d'aider les EPCI intéressés sur son territoire à acquérir des composteurs pour les jardins et de sensibiliser les habitants au compostage domestique et ainsi au détournement du flux des déchets.

L'acquisition de composteurs individuels reçoit des subventions de la part d'organismes publics tels que le Conseil Régional d'Ile de France, avec une contribution du SIREDOM et du SIRTOM SUD-FRANCILIEN. L'ADEME et le Département se sont retirés du dispositif. Les taux de subvention des financeurs ne peuvent excéder 80% du coût d'acquisition des composteurs.

Le SIREDOM prend en charge 60% du coût d'acquisition des composteurs, subventions déduites, le reste restant à la charge de la collectivité.

M. le Président précise que la partie financière restante sera à la charge de l'utilisateur.

Une campagne de composteurs individuels est organisée tous les ans au printemps. Les bons de commandes sont adressés dans chaque mairie afin de les diffuser à leurs citoyens.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer cette convention avec le SIREDOM.

5. MOTION CONTRE L'AUGMENTATION DE LA TGAP ADRESSEE AU GOUVERNEMENT

Le Président propose d'adresser au gouvernement une motion contre l'augmentation de la TGAP.

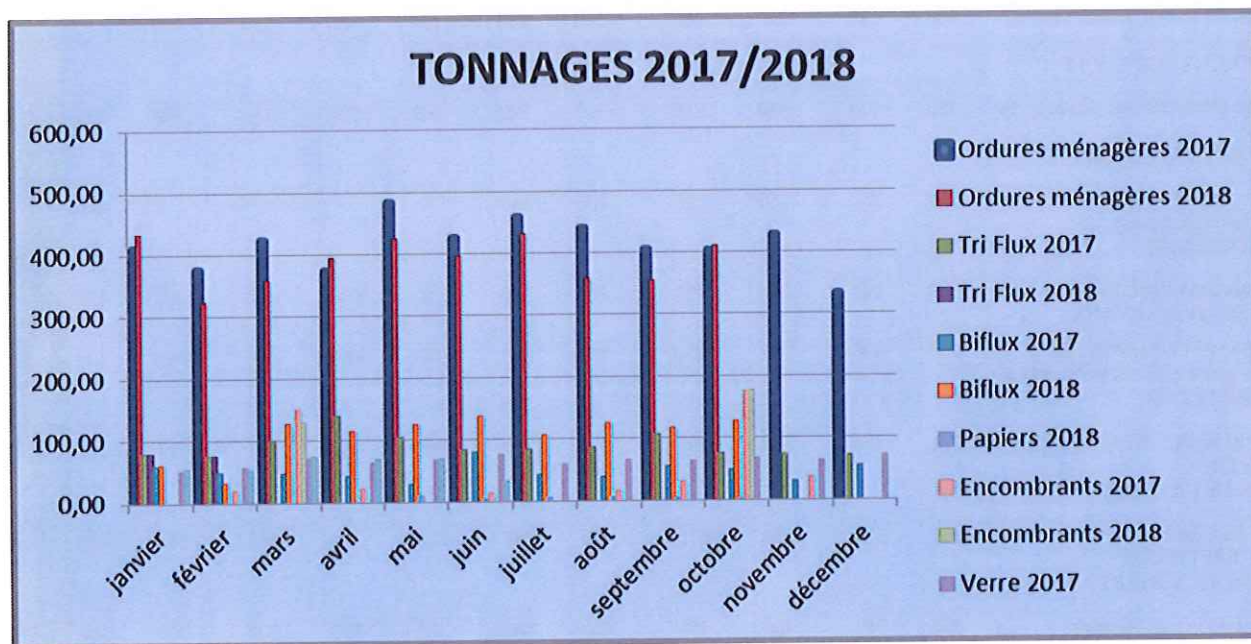
1. De demander aux pouvoirs publics comment une fiscalité dite « écologique » peut pénaliser davantage les territoires les plus en pointe et, à défaut d'en modifier la cible et la trajectoire, comment trouver des formes de compensation (par exemple au moyen d'un fond de compensation de la TGAP fonctionnant sous condition et respect de critères) ?
2. De demander aux pouvoirs publics si, dans la période transitoire dans laquelle se trouve la France, le moment ne serait pas venu de lever le tabou de la production locale d'énergie de récupération à partir des déchets ménagers et d'accepter enfin positivement cette production énergétique issue des déchets ménagers ?
3. De préconiser, compte-tenu de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité à partir de 2021 et du peu de temps accordé aux acteurs du secteur pour s'adapter, de tenir compte de ce délai très court pour favoriser la réflexion et le développement de solutions transitoires, y compris en ayant recourt à l'ensemble des moyens technologiques à disposition pour laisser se développer le tri préparation des déchets ménagers et privilégier davantage la valorisation matières.

Une remarque est faite concernant la recette de cette taxe, à savoir qu'il serait préférable qu'elle soit versée à des associations de lutte contre la pollution plutôt qu'au budget de l'état.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité, valide cette motion.

6. POINT SUR LA COLLECTE DES FLUX

M. le Président rappelle qu'il est difficile de faire un comparatif 2017/2018 compte tenu du fait qu'une partie de l'année 2017 comptait 40 communes.



Tonnages textiles arrêtés au 22 /11/2018

Le Relais – Collecte des TLC – Rapport annuel – 2018

Données en kg

Points de collecte		Nbres cont	janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Total	Total n-1	Kg/Hab
BOUTIGNY SUR ESSONNE	privé	0	0	0	0	537	0	0	0	0	0	537	0	
Maison de retraite														
Nombre de passages			0	0	0	2	0	0	0	0	0	2		
Sous-total BOUTIGNY-SUR-ESSONNE		0	0	0	0	537	0	0	0	0	0	537	0	0,2
BOUVILLE 91 - Mairie	public	1	381	306	472	310	354	173	594	621	506	3716	4113	
Nombre de passages			5	3	4	4	5	4	5	4	4	38	52	
Sous-total BOUVILLE		1	381	306	472	310	354	173	594	621	506	3716	4113	5,9
MAISSE - Fertè alais	public	1	771	604	1085	899	1115	843	1195	1115	1179	8806	8849	
Nombre de passages			9	7	9	7	9	9	9	8	9	76	58	
MAISSE - Intermarché	privé	2	474	259	611	560	519	414	707	866	799	5209	12022	
Nombre de passages			9	7	9	8	9	9	9	8	9	77	102	
MAISSE - Stade	public	1	184	66	283	174	304	60	183	314	112	1681	1783	
Nombre de passages			5	3	4	4	5	4	5	4	4	38	52	
Sous-total MAISSE		4	1429	929	1979	1633	1938	1317	2085	2295	2090	15696	22654	5,7
MILLY LA FORET - Déchetterie	public	1	764	476	704	767	954	734	1143	1356	1176	8073	7777	
Nombre de passages			9	6	9	8	7	9	9	8	9	74	56	
MILLY LA FORET - S. Populaire	privé	0	494	305	223	878	327	487	317	232	375	3639	7965	
Nombre de passages			5	3	4	4	4	4	5	4	4	37	51	
Sous-total MILLY-LA-FORÊT		1	1258	781	927	1645	1281	1221	1460	1588	1551	11712	15742	2,4
VALPUISEAUX - Garenne	public	1	320	164	408	257	522	382	373	330	361	3117	4096	
Nombre de passages			5	3	4	4	5	4	4	5	4	38	52	
Sous-total VALPUISEAUX		1	320	164	408	257	522	382	373	330	361	3117	4096	4,9

TOTAL		7	3388	2180	3786	4382	4095	3093	4512	4834	4508	34778	46605	2,9
Cumul		7	3388	5568	9354	13736	17831	20924	25436	30270	34778	-	-	
PA non collectés cette année		Nombre de PA différent: 0											0	-

Eco Textile– Collecte des TLC – Rapport annuel – 2018

Sirtom	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	TOTAL
91077 Parking de la salle des fêtes ; 91590 MONDEVILLE	250	150	150	150	150	350	200	350	150	350	300	2 550
91135 Prés du foyer culturel, rue st Pierre à côté borne à verre 7; 91490 MILLY LA FORET	1 051	375	750	1 125	525	638	601	750	825	601	375	7 616
91137 Rue de verdun, à côté borne à verre 10; 91490 MOIGNY SUR ECOLE	300	150	200	400	250	250	250	350	550	400		3 100
91143 Rue du moulin des Nouées près du stade ; 91840 SOISY SUR ECOLE	150	100	350	250	350	500	300	300	250	500	250	3 300
91144 rue des Prés, à côté borne à verre station d'épuration ; 91490 DANNEMOIS	250	250	250	50	350	350				0	300	1 800
91192 Place Jean-Marie Ferry 1; 91720 BUNO BONNEVAUX	300	200	200	450	400	300	300	500	200	400	150	3 400
91515 3 Rue de Corbeil Place de l'ancienne gare à cote des PAV ; 91840 SOISY SUR ECOLE	650	400	150	250	450	600	350	600	600	950	600	5 600
91516 50 RUE DE CHENET GARE ROUTIERE 4; 91490 MILLY LA FORET	721	376	376	601	376	376	601	451	451	714	376	5 419
91517 71 RUE SAINT- PIERRE CIMETIERE 6; 91490 MILLY LA FORET	339	376	338	675	525	338	338	376	563	563	413	4 844
91518 Rue de la roix boissée ; 91890 VIDELLES	650	250	450	450	400	400	300	600	300	1 000	300	5 100
91524 Face au 20 Chemin de Moigny ; 91490 MILLY LA FORET	30	60	30	30	30							180
91525 Rue du Coudret (près du PAV à verre) 9; 91490 MILLY LA FORET	30	30	30	90	150	30	150	150	150	180	60	1 050
91526 Place entre la Rue de la Chapelle Saint-Jacques et Rue du Général de Gaulle 5; 91490 MILLY LA FORET	360	270	300	420	270	450	330	900	600	540	510	4 950
TOTAL	5 081	2 987	3 574	4 941	4 226	4 582	3 720	5 327	4 639	6 198	3 634	48 909

Ces graphiques mènent à dire qu'il n'y a pas d'évolution significative concernant les ordures ménagères, les statistiques font apparaître un gain de 1kg/hab. une communication auprès des usagers doit-être fait afin de les sensibiliser.

Le syndicat va se rapprocher des deux organismes collecte des textiles afin de connaître le parc sur les communes de Seine et Marne dont elle n'a pas à aujourd'hui les tonnages.

7. POINT SUR LA REDEVANCE SPECIALE

M. le Président rappelle les montants déjà perçus.

1^{er} semestre 2018 : 65 693.67 euros

Régularisation 2016 : 7 310.75 euros

Le 2^{ème} semestre reste à facturer et est estimé à 70 000 €.

Un certain nombre de nouveaux gros producteurs ont été enregistrés en redevance spéciale suite à une mise à jour, notamment avec l'arrivée d'entreprise sur la zac du Chenêt à Milly.

8. POINT FINANCIER DU BP 2018

M. le Président rappelle que les données communiquées sont celles connues au moment de la rédaction de la synthèse.

Le graphisme des dépenses de fonctionnement fait ressortir :

Au chapitre 011 – 54 % de réalisé

Au chapitre 012 – 90 % de réalisé

Au chapitre 65 – 73 % de réalisé

Le graphisme des recettes de fonctionnement fait ressortir :

Au chapitre 013 – 77 % de réalisé

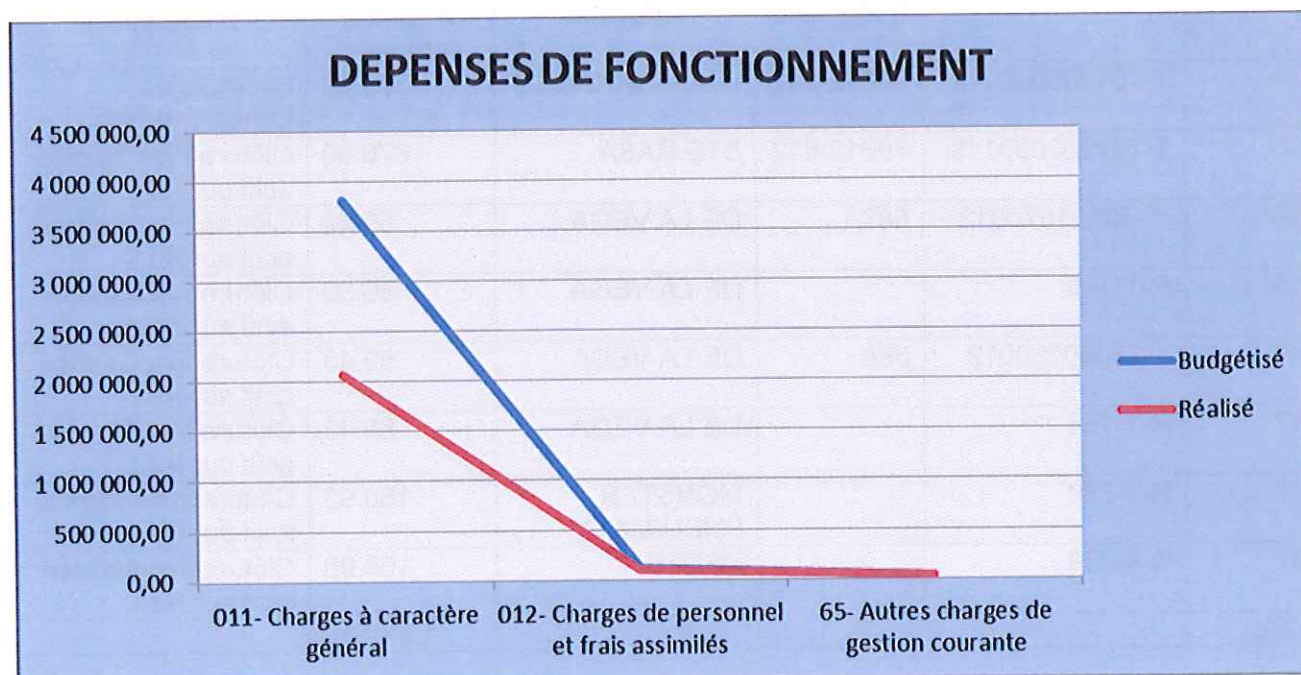
Au chapitre 70 – 56 % de réalisé

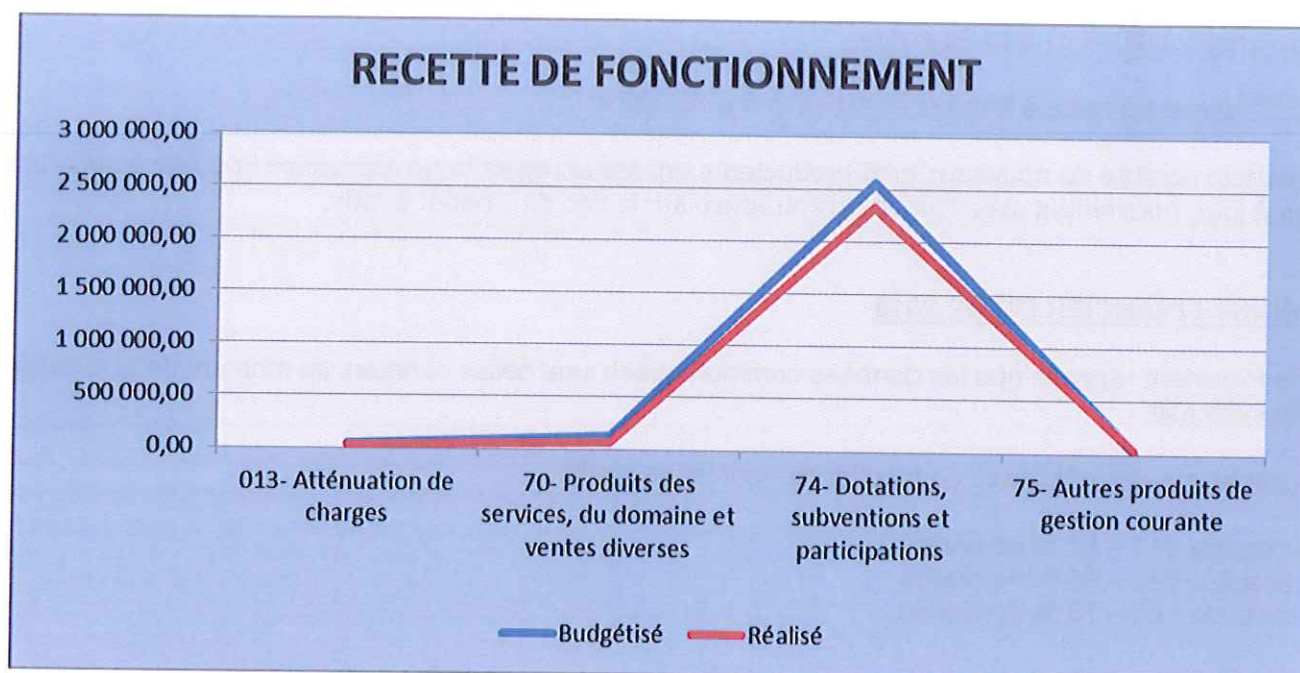
Au chapitre 74 – 91 % de réalisé

Au chapitre 75 – 127 % de réalisé

Le chapitre 74 doit-être complété du solde des 3 EPCI (versement du dernier trimestre) ainsi qu'un versement émanant du SIREDOM concernant les éco-organismes 2016 d'un montant de 47 284 euros.

Le chapitre 75 dépasse les 100 % budgétisé du fait qu'il concerne notamment la vente de sacs rouges, composteurs et bacs casés dont nous n'avions pas connaissance des recettes au moment des inscriptions budgétaires.





Au regard des pourcentages annoncés, Il est confirmé que les objectifs budgétaires ont été respectés.

9. ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie a demandé au comité de se prononcer sur un état d'admission en non-valeur de (2014 à 2017) pour un montant total de 1 562.12 euros.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités (lettre de relance, mise en demeure, poursuite par voie d'huissier de justice, etc...).

Exercices	Réf de la pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2014	T-701200000112	70612-812	LE CHURRASCO	368.94	Certification irrécouvrabilité
2014	T-701200000119	70612-812	STE RASA	670.80	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2016	T-76031570012	588	DE LA VEGA	59.40	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2016	R-1-140		DE LA VEGA	69.30	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2016	T-76030760012	588	DE LA VEGA	59.40	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2017	R-1-154		DE LA VEGA	59.40	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2017	R-1-220		MONSTER PNEU/MILLY	165.98	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
2017	R-4-239		SEDES	108.90	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
TOTAL				1 562.12	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité admet en non-valeur les créances citées ci-dessus pour un total de 1 562.12 €

10. PLANNING DES ENCOMBRANTS

M. le Président informe qu'un planning des encombrants pour l'année 2019 a été transmis par la société ESD. Celui-ci a été diffusé aux communes.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2019				
COMMUNES	MARS		OCTOBRE	
SOISY SUR ECOLE AVEC LES REAUX	VENDREDI	1	MARDI	1
DANNEMOIS	LUNDI	4	MERCREDI	2
MILLY LA FORET (ENTIER)	MARDI	5	JEUDI	3
MOIGNY SUR ECOLE	JEUDI	7	LUNDI	7
BOIGNEVILLE, BUNO BONNEVAUX, PRUNAY SUR ESSONNE	VENDREDI	8	MARDI	8
BLANDY, BROUY + HAMEAU DE FENNEVILLE, MESPUITS, PUISELET LE MARAIS+ LES FERMES	LUNDI	11	MERCREDI	9
BOUTIGNY SUR ESSONNE	MARDI	12	JEUDI	10
ONCY SUR ECOLE	JEUDI	14	LUNDI	14
BOUVILLE + FERMES DE COIGNAMPUITS + BRETONVILLIERS	VENDREDI	15	MARDI	15
VIDELLES	LUNDI	18	MERCREDI	16
BOIS HERPIN, LA FORET SAINTE CROIX, MAROLLES-EN-BEAUCE, ROINVILLIERS + HAMEAU D'EZZERVILLE	MARDI	19	JEUDI	17
COURDIMANCHE, GIRONVILLE	MERCREDI	20	VENDREDI	18
MAISSE	JEUDI	21	LUNDI	21
MONDEVILLE, COURANCES	LUNDI	25	MERCREDI	23
CHAMPMOTTEUX	MARDI	26	JEUDI	24
VALPUISEAUX + HAMEAU DE FRENNEVILLE	MERCREDI	27	VENDREDI	25
ARVILLE, HAMEAU DE CHARNOY, CHATENOY, GARENTRVILLE, ICHY, OBSONVILLE, LARCHANT	JEUDI	28	LUNDI	28
AMPONVILLE, HAMEAU DE JACQUEVILLE, BURCY, HAMEAU AVRILMONT, FROMONT, RUMONT	VENDREDI	29	MARDI	29

M. le Président rappelle qu'il est important de communiquer ce calendrier ainsi que les consignes de la collecte.

Le ramassage du mois d'octobre faute d'information a engendré de nombreux soucis d'organisation et financier, un surcoût sera facturé au SIRTOM.

11. POINT DE SITUATION AVEC LE SMICTOM POUR L'INDEMNISATION

M. le Président relate le peu d'échange avec le SMICTOM, dont la première réunion en juillet 2018 avec le Président et la secrétaire générale. Suite à cette rencontre, le SIRTOM a apporté au SMICTOM les éléments nécessaires à la rédaction d'un projet de protocole.

Après différents mails et messages téléphoniques, le SMICTOM en date du 21 novembre a demandé un complément d'informations sur les documents qui lui ont été adressés le 17 juillet 2018. LE SIRTOM en collaboration avec le perceuteur apportera les informations au SMICTOM de Fontainebleau.

Le Président informe le comité que suite à une réunion avec le Préfet de l'Essonne, il lui a été demandé de saisir la Préfecture.

12. RELANCE DU MARCHÉ DE COLLECTE - Assistance à l'optimisation de la gestion de la tarification incitative et à la passation du marché de collecte

M. le Président rappelle que le marché de collecte avec la société Europe Service Déchets (ESD) se termine le 31 décembre 2019. Il conviendra donc de renouveler ce marché.

Le SIRTOM est un établissement public qui a pour objet la compétence de la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Il s'étend sur un territoire de 36 communes du sud de l'Essonne et Seine & Marne.

M. le Président a informé le comité que le syndicat fera appel à une assistance à la passation du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés qui devra avoir **une bonne connaissance de la tarification incitative**, pour l'assister dans la mise en place d'un ou plusieurs marchés liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette mission consiste à assister le SIRTOM Sud-Francilien tout au long de la procédure, en partenariat avec la CAO et le bureau du Syndicat dans :

- la définition des prestations
- la rédaction du dossier de consultation des entreprises,
- le lancement
- et l'attribution de chacun du ou des marchés.

La prestation d'assistance à la passation de marché souhaitée recouvre :

- Phase 1 : Diagnostic de l'organisation actuelle et pistes d'optimisation
 - Conséquences de la mise en place de la TEOM incitative et optimisations possibles (de l'organisation du service et interne au Service), notamment sur la gestion des interfaces aux 4 lots actuels.
- Phase 2 : Rédaction et lancement de l'appel d'offres
 - Conception, écriture et lancement du ou des marchés
- Phase 3 : assistance à l'attribution du marché
 - Analyse des offres, mise au point et notification, réponse aux éventuelles questions des candidats et du contrôle de légalité

Il est proposé d'approuver sur le principe le lancement d'une consultation d'un AMO relatif au prochain marché de collecte des 36 communes lors d'un comité début 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité, accepte, le lancement d'une consultation d'un AMO et autorise le Président à les consulter.

13. TARIFICATION SIREDOM

Le Président du SIREDOM annonce une hausse des tarifs de ses prestations, notamment avec l'augmentation de la part fixe et la répercussion à l'euro/l'euro près de la TGAP soit environ 11 € TTC/hab.

Mémo :

La tonne incinérée passe de 76 € à 75 € HT : gain = 4.300 € !

Part fixe SIREDOM : + 4.95 €/hab. HT

Monsieur le Président donne des informations concernant la part fixe appliquée par le SIREDOM et ce qu'elle sert à financier. Il rappelle que les tarifs annoncés par le SIREDOM sont toujours HT, il faut donc rajouter une TVA de 10 % ; dans le tableau ci-dessous le ration €/hab est donc de 7.27 euros.

EPCI	OMR incinérés	OMR enfouis	Collectes Sélectives	DST enfouis	Part Fixe	TOTALISATION	Ratio Euros/habitant
SIRTOM du Sud Francilien	23 020,22 €	- €	1 665,12 €	278,08 €	138 431,70 €	160 064,88 €	+ 6.61 €

Compte tenu de cette annonce, le Président demande au comité une réflexion d'atténuation des hausses pour 2019 et 2020 voir au-delà.

Afin de minimiser cette hausse importante, le Président informe le comité qu'il a fait parvenir au Préfet de l'Essonne et au Directeur Départemental des Finances Publiques une demande de dérogation pour affecter des « recettes d'investissement » vers les « recettes de fonctionnement » sur la base de 400 000 €. Une première réunion a pu être organisée sur ce principe vendredi 23 novembre dernier en préfecture qui doit se traduire par une dérogation de Bercy sans réelle garantie à ce jour.

La réflexion porte également sur :

Augmentation de la part fixe par foyer, augmentation de la part variable par foyer, augmentation du forfait avec un passage plus fréquent (cad R 0.5), augmentation de la grille tarifaire de la redevance spéciale. La facturation du bac jaune n'a pas été retenue.

14. INFORMATIONS : DEVIS STYX – GEOLOCALISATION

Depuis quelques semaines, les onglets et la fonction de géolocalisation dans l'ERP STYX ne fonctionne plus. STYX, pour les géolocalisations automatiques d'adresse ou positionnement de points GPS (collectes) utilise Google Map. Google a changé sa politique commerciale en juin 2018 et ce service est devenu payant pour un usage automatisé.

Il est présenté un devis de la société STYX d'un montant de 969.60 € pour le maintien sur le logiciel STYX de la géolocalisation via HERE Maps.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIRTOM du Sud Francilien, à l'unanimité accepte le devis présenté et autorise Le Président à signer le dit devis.

La séance s'est terminée à 20h00.

Le Président	Le Secrétaire
PASCAL SIMONNOT	ALAIN EECKEMAN
